

ORDRE DU JOUR

Comité
du 16 juillet à 17.00 heures
au centre culturel « Beim Nössert » à Bergem

1)	Approbation et signature du procès-verbal de la réunion du comité du 12 mars 2021
2)	Approbation du devis et crédit supplémentaire pour le traitement de l'eau brute contaminée par des métabolites, article 4/630/222 210 000/20 014, d'un montant de 45.000 € HTVA
3)	Approbation du devis et crédit supplémentaire pour le traitement de l'eau brute contaminée par des métabolites - suite, articles 4/630/211 110 000/21 009 et 4/630/222 210 000/21 009, d'un montant de 75.000 € HTVA
4)	Examen du rapport de vérification des Bilan et Compte de Profits et Pertes de l'exercice 2019 établi par le service de contrôle de la comptabilité des communes du ministère de l'Intérieur ; Arrêt provisoire du compte 2019
5)	Examen des Bilan et Compte de Profits et Pertes de l'exercice 2020
6)	Approbation de la demande d'apport en capital émise par le SEBES le 4 juin 2021 à la suite de l'équilibrage de son budget de l'exercice 2021
7)	Approbation de l' adaptation des tarifs d'eau facturés aux clients du SES à partir de l'année 2022
8)	Approbation des actes notariés du mardi 30 mars 2021 signés par-devant Me Mireille Hames : <ol style="list-style-type: none"> 1. En rapport avec le renouvellement de la conduite d'adduction entre Gaichel et Eischen (article 4/630/222 141 000/ 20 004) <ul style="list-style-type: none"> ○ Entre M. Théodore Weidig, Madame Marianne Henriette Urbano et le SES pour la somme de 1.310 € ○ Entre la société civile immobilière SCI Smiechowski et le SES pour la somme de 1.200 € ○ Entre M. Georges Konen et le SES pour la somme de 270 € ○ Entre les consorts Reuter et le SES pour la somme de 340 € ○ Entre les consorts Lommel et le SES pour la somme de 2.220 € ○ Entre l'Administration communale de Habscht et le SES 2. En rapport avec l'installation d'une nouvelle conduite d'adduction vers le réservoir de Nospelt (article 4/630/222 141 000/16007) <ul style="list-style-type: none"> ○ Entre M. Alain Biver et le SES pour la somme de 225 € 3. En rapport avec la nouvelle conduite d'adduction vers les réservoirs de Dippach et Bertrange (article 4/630/222 141 000/200210) <ul style="list-style-type: none"> ○ Entre le SICONA-Sud-Ouest et le SES 4. En rapport avec l'assainissement du captage Kehlen à Dondelange (article 4/630/222 151 000/20 002) <ul style="list-style-type: none"> ○ Entre l'Administration communale de Kehlen et le SES
9)	Divers
10)	Personnel (à huis clos)